



Concours de Crèches Provençales Bédarridaises

Composées de santons d'argile

Fiche d'inscription

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tél. : Courriel :

- JOUR DE VISITE SOUHAITÉ (SAUF LES JOURS FÉRIÉS)

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi

Date (entre le 14/12/2024 et le 11/01/2025) : Heure :

- CATÉGORIE DANS LAQUELLE VOUS VOULEZ PARTICIPER

- Crèche de famille Crèche d'enfants
 Crèche de collectivité Crèche miniature
 Crèche santons habillés

À retourner dûment complétée avant le 26/12/2024 :

Par courrier à : Anne-Marie Ferreira - 1 Avenue de la gare - 84370 Bédarrides

Par Courriel à : am.ferreira68@sfr.fr - En mairie : boîte aux lettres associatives

Remise des Prix le samedi 18 janvier 2025 à 11 h
en mairie salle Marius JAUSSEIN

Découvrez les autres activités de notre Association
www.parlaren-bedarrido.org - Tél. : 06 12 85 42 77

L'association «Parlaren Group Prouvençau», représentée par madame A-M Ferreira, traite les données recueillies dans les fiches d'inscription au « Concours de crèches provençales bédarridaises » à des fins STRICTEMENT organisationnelles. Les données seront détruites une fois les résultats proclamés. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits veuillez contacter l'association «Parlaren Group Prouvençau» en vous référant aux coordonnées mentionnées dans le formulaire d'inscription.



Concours de Crèches Provençales Bédarridaises

Composées de santons d'argile

Règlement du concours

PRÉAMBULE

L'association PARLAREN GROUP PROUVENÇAU DE BEDARRIDO organise un concours de crèches provençales dans le but de valoriser L'ART SANTONNIER qui a façonné notre IDENTITÉ PROUVENÇALE, de créer des échanges, nouer des contacts et partager une passion.

ARTICLE 1 - QUI PEUT PARTICIPER ?

Le concours est ouvert à tous les habitants de Bédarrides. Une seule inscription par famille est autorisée .
Les membres du JURY ne pourront pas participer.

ARTICLE 2 - INSCRIPTION

L'inscription au concours est libre et gratuite, clôture le 26 DÉCEMBRE de l'année en cours . Les fiches d'inscription dûment remplies seront disponibles à la MAIRIE, dans les COMMERCES, sur le SITE de l'association www.parlaren-bedarrido.org et de celui de la VILLE de Bédarrides.

Les FICHES pourront être déposer dans la BOITE AUX LETTRE ASSOCIATIVE qui se trouve à droite du hall d'accès à la MAIRIE, ou chez la présidente de l'association Anne-Marie FERREIRA au N°1, avenue de la Gare, 84 370 BédARRIDES, également par courrier et par mail am.ferreira68@sfr.fr.

ARTICLE 3 - CONDITIONS

Le concours concerne uniquement les crèches provençales traditionnelles agrémentées de santons en argile. Il est demandé d'utiliser des éléments naturels pour le décor (bois, mousse, cartons).

L'association ne pourra être tenue pour responsable de quelque dommage que se soi.

ARTICLE 4 - DROIT À L'IMAGE

Les participants autoriseront le jury à réaliser des photos de leur crèche et à les utiliser dans le cadre du concours avec vidéo-projection lors de la remise des prix.